

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Bretagne

Rennes, le 9 août 2024

Service d'appui (CoPrEv)
à la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne

Contact : secrétariat CoPrEv
02 99 33 42 92
mrae-bretagne.appui@developpement-durable.gouv.fr
Réf. Garance n° 2024-011737

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis le 31 juillet 2024 à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne pour avis de l'autorité environnementale (Ae), le dossier de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Josselin (56).

En l'état du dossier, nous ne pouvons accuser réception de votre demande. Afin de compléter votre dossier, merci de compléter l'évaluation environnementale du PLU avec les éléments cités ci-après :

- en application du 7° de l'article R. 151-3 du code de l'urbanisme, au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation communiqué ne comporte pas de résumé non technique, contrairement aux obligations de cet article.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur le fait que les annexes présentées ne semblent pas entièrement répondre au 8° de l'article R. 151-53 relatif aux annexes sanitaires en l'absence des zonages d'assainissement et des schémas des réseaux.

Dans l'attente de la réception de ces éléments, le délai de 3 mois dont dispose l'Ae pour émettre son avis est interrompu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe de la division
Évaluation Environnementale

Monsieur le Maire
Mairie
Place Alain-de-Rohan
BP 36
56120 JOSSELIN